

COMITÉ DE PILOTAGE N° 7 DU SITE NATURA 2000 « CAVITÉS ET COTEAUX ASSOCIÉS EN QUERCY GASCOGNE » LE 07 JUIN 2016 À GASQUES

Compte- rendu

Le mardi 07 juin 2016 à 9h30 heures, s'est tenue la septième réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Cavités et coteaux associés en Quercy Gascogne » à la salle des fêtes de GASQUES, sous la présidence de Monsieur Michel Blanc, chef du service Eau et Environnement de la Direction Départementale des Territoires, représentant le Directeur Départemental des Territoires.

Étaient présents :

BELVEZE Aurélie (ADASEA 32), BENAC Gil (cave des vignerons du Brulhois), BLANC Michel (DDT 82), BOLEAT Cathie (CEN Midi-Pyrénées – GCMP), CACHARD Julien (CC des deux rives), CAILLAU Cédric (Chambre d'Agriculture 82), COLLIE Jérôme (Conseil départemental 82), COUDERC Henri (ONCFS SD82), FAUCANIE Robert (FDC 82), LEBLANC Gilles (DDT 82), LERM Patrick (FDC 82) MANNELLA Philippe (CPIE Quercy-Garonne), SAZY Christian (Maire de Gasques).

Étaient excusés :

Le CAUE 82, le CBNPMP, le CRLRMP, l'ONEMA 82, SAVAGE Marie-Jo (CEN Midi-Pyrénées – GCMP).

Rappel:

La présidence et la maîtrise d'ouvrage de ce site sont assurées par l'État, aucune collectivité ne s'étant positionnée. L'État a confié l'animation technique du site au groupement conjoint constitué par l'ADASEA du Gers, le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP) et le CPIE Quercy-Garonne.

Ordre du jour:

- Bilan de l'animation 2015-2016
- Programme d'animation 2016-2017
- Procédure de révision de périmètre du site
- Questions diverses

Un diaporama (en pièce jointe) présenté par les animateurs sert de support à la réunion.

Introduction:

Michel BLANC rappelle le contexte de la réunion : bilan de la 4^{ième} année d'animation suite à la validation du document d'objectifs en 2011. À la suite de la réunion du COPIL du 16 octobre 2014 un marché public a reconduit l'équipe précédente en charge de l'animation : ADASEA 32, CPIE, CEN.

Après un tour de table, le procès-verbal du précédent COPIL est adopté à l'unanimité par les membres du COPIL.



Échanges:

- Bilan de la contractualisation

Michel BLANC pose la question de la pertinence et du niveau de contractualisation des mesures.

Aurélie BELVÈZE répond que les mesures relatives à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires n'ont pas été souscrites (mesures à la parcelle ou mesure système) car considérées comme trop contraignantes par les agriculteurs pour les raisons suivantes :

- o Pour les mesures à la parcelles la difficulté se concentre dans le fait qu'il faut dès la première année choisir la mesure en fonction de l'assolement (moins de 30 % de tournesol dans la sole cultivée). Or la rotation des cultures peut amener à ne pas respecter ce seuil.
- o Pour la mesure système il faut avoir suffisamment de surfaces dans le territoire et obligatoirement réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. En fonction des conditions météorologiques, ceci peut se révéler difficile.

Une des limites à la contractualisation est le plancher de 300 € : certains exploitants n'ont qu'une faible superficie dans le site Natura 2000 et n'atteignent pas le montant minimal de 300 € (montant fixé au niveau national). Ils ne peuvent pas s'engager.

Enfin pour des contrats estimés à 400-500 €, les agriculteurs considèrent que le montant est trop faible par rapport aux enjeux en termes de contrôle.

Il faut noter qu'une réflexion est engagée par les agriculteurs sur la réduction des produits phytosanitaires. L'échelle de travail peut être plus large que le site Natura 2000 en s'appuyant sur une dynamique de groupe.

Michel BLANC fait le rapprochement avec le territoire de la Gimone qui a un enjeu lié à l'eau. Les premières années, la réduction des produits phytosanitaires est réalisée mais est plus difficile les dernières années. Il est intéressant d'avoir des expériences proches. Bernard LESTRADE (Chambre d'Agriculture 82) est un référent à contacter.

Cédric CAILLAU ajoute que sur les vignes la diminution des produits phytosanitaires peut être réalisée. Il existe également des dispositifs comme les GIEE ou les fermes DEPHY.

- Bilan du suivi des chauves-souris

Gilles LEBLANC relève la présence d'une nouvelle espèce sur le site : le Murin de Natterer. Cathie BOLEAT précise qu'elle a été identifiée à la fois par la technique des ultra-sons et par une identification photographique.

Monsieur le Maire de Gasques demande quelle est la situation de la grotte de Dunes. Cathie BOLEAT répond qu'elle appartient au CEN. En été, plus de 3000 individus y sont présents. En hiver cette grotte semble moins fréquentée.

Cédric CAILLAU demande si les chauves-souris se déplacent sur de grandes distances. Cathie BOLEAT précise que le Minioptère peut parcourir plusieurs centaines de kilomètres entre ses gîtes, d'une saison à l'autre. Il n'est pas possible pour l'instant de savoir précisément



d'où elles viennent, probablement du Lot et Garonne. Les populations locales sont fidèles à leurs gîtes qui deviennent des sites historiquement fréquentés par une même population.

Michel BLANC souhaite savoir s'il est possible de poser un système de balise pour tracer leurs déplacements et avoir une représentation des trajets qu'elles effectuent.

Cathie BOLEAT explique que la difficulté réside dans la miniaturisation. Il est possible de faire un pistage à l'échelle d'une nuit de chasse ou pour repérer un gîte. Il faudrait bien connaître l'espèce pour équiper l'individu juste avant son départ et voir où il va migrer. Aurélie BELVEZE donne l'exemple d'une étude réalisée dans le Gers concernant l'identification d'arbres-gîtes pour le Murin de Bechstein qui demande la mobilisation d'une équipe importante. Par la suite les résultats ont permis d'informer les propriétaires et de cibler les chartes Natura 2000. Ainsi il y a un aller-retour continuel entre le suivi et la gestion.

M LERM (Fédération des Chasseurs 82) ajoute qu'il existe un protocole de suivi des palombes précis à 15 mètres mais il ne permet pas le repérage dans les grottes.

Cathie BOLEAT explique que l'étude avec le système infra-rouge mis en place apporte beaucoup d'informations sur les espèces, leur abondance et leur phénologie.

Gilles LEBLANC précise que c'est le premier suivi de ce type au niveau régional.

Cathie BOLEAT ajoute que c'est également une grande chance pour le site. Il faudra comparer avec les autres années pour pouvoir comparer et savoir interpréter les fluctuations. Par exemple 2016 semble une année en retard pour la mise bas. Mais d'autres facteurs peuvent entrer en jeu (pour mémoire forte mortalité il y a respectivement 2 et 10 ans).

Michel BLANC constate que le champ d'investigation est infini avec un fort besoin d'analyse.

Monsieur le Maire de Gasques souhaite avoir des précisions sur la vectorisation de la rage par les chauves-souris.

Cathie BOLEAT répond qu'un laboratoire basé à Nancy réalise un suivi dans le cadre d'un réseau national. Les groupes chiroptères régionaux envoient les cadavres au laboratoire pour analyse. Il y a surtout une espèce au niveau national qui peut être porteuse. Même si l'on parle beaucoup de la rage il faut rappeler que les premiers touchés sont les chiroptérologues, qui doivent être vaccinés, et dans tous les cas utiliser des gants. Il faut noter que le virus est différent de la rage canine.

Monsieur le Maire de Gasques demande quelle espèce est porteuse.

Cathie BOLEAT répond qu'il s'agit de la sérotine commune, qui n'est pas sur les grottes du site mais qui est présente en Midi-Pyrénées.

- Bilan des actions de communication

Monsieur le Maire de Gasques demande si le bulletin Natura 2000 peut être intégré au bulletin communal.

Philippe MANNELLA confirme cette possibilité et propose d'envoyer la version informatique.

Plantation de haies champêtres



M LERM explique que la Fédération des Chasseurs subventionne chaque année la plantation de 10 kilomètres de haies et la réhabilitation de 10 autres dans le cadre d'un partenariat avec l'association Campagnes Vivantes. L'agriculteur n'a à sa charge que la préparation du terrain. Julien CACHARD demande s'il est possible d'intervenir sur des ripisylves.

M LERM répond que cela n'a pas encore été le cas car les plants ne concernent que des espèces de haies champêtres. Il conseille de se rapprocher du président de l'ACCA.

Philippe MANNELLA rajoute que l'animation 2016-2017 prévoit une plantation « chantier participatif » qui peut se faire avec la participation du grand public.

- Modification du périmètre

Gilles LEBLANC précise qu'il s'agit de l'aboutissement de la procédure débutée il y a 6 ans.

- Mise en place d'un PLUi

Monsieur le Maire de Gasques indique que la communauté de communes des 2 rives est rentrée en phase d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Aurélie BELVÈZE précise que la présence d'un site Natura 2000 entraîne obligatoirement pour la collectivité la réalisation d'une évaluation des incidences du PLUi au titre de Natura 2000 ainsi qu'une étude environnementale. Ces points sont à vérifier dans la réponse des bureaux d'études à l'appel d'offres. Par ailleurs la structure animatrice peut fournir un certain nombre d'informations dans le cadre de sa mission d'assistance à l'évaluation des incidences. Gilles LEBLANC précise que le PLU actuel de Gasques a déjà des prescriptions environnementales.

Monsieur le Maire de Gasques propose d'intégrer l'aspect environnemental dans les commissions ad hoc.

- Circuit de Gasques

Monsieur le Maire de Gasques fait le point sur la procédure en cours.

La mairie a accordé un certificat d'urbanisme en 2008 portant sur la réhabilitation de l'hôtellerie et éventuellement la mise en place d'un circuit automobile pour des voitures de collection.

En 2010, un permis d'aménager est déposé mentionnant un circuit pour automobiles sportives et éventuellement la restauration de l'hôtellerie. La mairie l'a refusé.

L'affaire est portée devant la Justice. Sur la forme : le Conseil d'État a refusé l'appel. Sur le fond : un mémoire en défense est à déposer pour le 07 juillet 2016.

Monsieur le Maire n'a pas compris le refus de l'appui des structures agricoles, car il y a une perte de 25 ha de terres agricoles. Il a été déçu de l'affirmation du Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées selon laquelle les chauves-souris n'étaient pas perturbées par l'activité des voitures qui se déroulerait le jour.

Monsieur le Maire souhaiterait une augmentation du périmètre du site Natura 2000.

Il s'interroge sur la suite de la procédure si le tribunal l'oblige à accorder le permis d'aménager.

M LERM indique qu'il faut une étude d'incidences.

Monsieur le Maire répond que le commissaire enquêteur n'a pas fait de remarque sur ce point. Michel BLANC note que le projet a un lien étroit avec le site.

- Projet de la cave des vignerons du Brulhois



Gil BENAC présente le projet de la cave dont l'objectif est de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Il s'agit de réfléchir aux moyens visant à favoriser les chauves-souris pour aider à combattre un insecte néfaste à la vigne qui se reproduit au crépuscule.

Ce projet s'appuie notamment sur un des sociétaires ayant des parcelles dans le site Natura 2000 (entité Gascogne) et hors site comprenant des vignes, des bois, des haies, un lac....

Cathie BOLEAT explique qu'il est possible de combiner plusieurs solutions et pourquoi pas créer une autoroute à chauves-souris! Il existe des initiatives de ce type en Aquitaine et Languedoc-Roussillon pour favoriser l'attractivité. La pose de gîtes artificiels sur le secteur de Dunes a déjà fonctionné.

Cédric CAILLAU propose également de travailler sur les mares.

Aurélie BELVEZE précise qu'il est possible de mettre en place des contrats MAE ou hors MAE. Sur la commune de Sistels, la création de 2 mares a été engagée cette année.

Philippe MANELLA rappelle que la troisième tranche du programme d'animation prévoit la restauration d'une mare. Par ailleurs le CPIE travaille en partenariat avec la Fédération des Chasseurs sur le territoire des Causses de Quercy : le CPIE réalise un diagnostic initial et un plan de gestion tandis que la Fédération réalise ou fait le suivi des travaux. 4 mares-pilotes ont été restaurées en 2013 et 35 les années suivantes. En 2017 une évaluation de la biodiversité sera réalisée : le CPIE assurera le suivi des odonates et des amphibiens, de la flore de la zone humide et la Fédération celui du gibier d'eau.

M LERM ajoute que cette expérimentation concerne la restauration 35 mares avec un financement du Conseil Départemental 82.

Cathie BOLEAT confirme l'intérêt des mares, car les chauves-souris ont besoin de boire quand elles sortent le soir.

Conclusion:

Michel BLANC relève que le site Natura 2000 croise positivement les différents aspects environnementaux et économiques (bénéfices directs et indirects).

L'ordre du jour étant épuisé, il clôture la réunion à 12h en remerciant les différents intervenants.

Le chef du service eau et biodiversité de la DDT de Tarn-et-Garonne

Michel BLANC